

La sécurité sociale

La sécurité sociale étudiante disparaît progressivement à partir de la rentrée 2018. Il n'y a plus de cotisation à payer.

Pour toute information complémentaire composez le numéro vert : 0 811 500 013

Toutes les informations sur l'affiliation à la sécurité sociale sur les sites :

« étudiant.gouv.fr » <http://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html>

Et « Améli » <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudes-stages/etudiant>

La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) une démarche obligatoire à votre inscription

La loi d'orientation et de réussite des étudiants a institué une contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC). Pour plus de renseignements, consulter <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Cette contribution est « destinée à favoriser votre accueil et votre accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à votre intention »

Le montant de la CVEC est fixé à 90€, et elle doit être acquittée auprès du CROUS, à partir du 1er juillet 2018 : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

1^{ère} Inscription

Vous venez d'avoir votre baccalauréat :

1/ A partir du 1^{er} juillet connectez-vous sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> pour vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 90 euros. Le CROUS vous délivrera automatiquement et instantanément une attestation d'acquittement (ou d'exonération pour les boursiers).

Vous ne pourrez pas vous inscrire à l'IUT du Havre sans cette attestation

2/ A partir du 6 juillet vous devrez procéder à votre inscription administrative à l'IUT du Havre par APOWEB <https://primo.univ-lehavre.fr> :

- **vendredi 6 juillet à 9h au vendredi 20 juillet 2018 à 15h et du**
- **jeudi 23 août à 9h au vendredi 12 octobre 2018 à 15h**

A noter pour vous inscrire :

- Le paiement par Carte Bancaire est obligatoire avec une possibilité de paiement en 3 fois.
- Les pièces justificatives sont à transmettre au format numérique via l'application [<https://pjweb-primos.univ-lehavre.fr>]. Les formats attendus sont .jpg, .jpeg pour les images et .pdf pour les documents.
- Pour consulter votre "dossier" inscription : <https://primos-consult.univ-lehavre.fr>. L'accès à cette plateforme se réalise à l'aide du code étudiant qui vous a été attribué lors de votre inscription.
- Après réception, contrôle et validation des pièces transmises, votre inscription administrative sera validée. Votre carte étudiante "papier" sera transmise à votre secrétariat pédagogique.
- Pour obtenir votre carte étudiante « **LEOCARTE** » qui sera transmise à votre secrétariat pédagogique : <https://esup-sgc.univ-lehavre.fr>

Réinscription

Vous êtes déjà étudiant à l'IUT du Havre (2ème année ou redoublement).

1/ A partir du 1^{er} juillet connectez-vous sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> pour vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 90 euros. Le CROUS vous délivrera automatiquement et instantanément une attestation d'acquiescement (ou d'exonération pour les boursiers).

Vous ne pourrez pas vous inscrire à l'IUT du Havre sans cette attestation

2/ A partir du 6 juillet, connectez-vous à [votre ENT](#). Pensez à vous munir de votre numéro CVEC et de votre carte bancaire. Votre inscription administrative ne sera enregistrée que lorsque vous aurez à l'écran le message « **Votre inscription a bien été prise en compte** ».

A noter pour vous inscrire :

- Le paiement par Carte Bancaire est obligatoire avec une possibilité de paiement en 3 fois.
- Les pièces justificatives sont à transmettre au format numérique via l'application [<https://pjweb.univ-lehavre.fr>]. Les formats attendus sont .jpg, .jpeg pour les images et .pdf pour les documents.
- Après réception, contrôle et validation des pièces transmises, votre inscription administrative sera validée. Votre carte étudiante "papier" sera transmise à votre secrétariat pédagogique.

Inscription en Licence Professionnelle ou en DUT Année Spéciale

Vous êtes déjà étudiant à l'IUT du Havre (DUT) vous devrez vous réinscrire via [votre ENT](#).

Pour une première inscription :

1/ A partir du 1^{er} juillet connectez-vous sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> pour vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 90 euros. Le

CROUS vous délivrera automatiquement et instantanément une attestation d'acquiescement (ou d'exonération pour les boursiers).

ATTENTION : Les Licences professionnelles en contrat de professionnalisation (Formation continue) n'ont pas à régler la CVEC.

Vous ne pourrez pas vous inscrire à l'IUT du Havre sans cette attestation

2/ Vous devrez vous rendre sur votre compte **eCandidat** et récupérer votre « **Code OPI** » car il vous sera demandé lors de votre inscription en ligne.

3/ A partir du 6 juillet vous devrez procéder à votre inscription administrative à l'IUT du Havre par APOWEB <https://primo.univ-lehavre.fr> :

- **vendredi 6 juillet à 9h au vendredi 20 juillet 2018 à 15h et du**
- **jeudi 23 août à 9h au vendredi 12 octobre 2018 à 15h**

A noter pour vous inscrire :

- Le paiement par Carte Bancaire est obligatoire avec une possibilité de paiement en 3 fois.
- Pour consulter votre "dossier" inscription : <https://primo-consult.univ-lehavre.fr> L'accès à cette plateforme se réalise à l'aide du code étudiant qui vous a été attribué lors de votre inscription.
- Les pièces justificatives sont à transmettre au format numérique via l'application [<https://pjweb-primo.univ-lehavre.fr>]. Les formats attendus sont .jpg, .jpeg pour les images et .pdf pour les documents.
- Après réception, contrôle et validation des pièces transmises, votre inscription administrative sera validée. Votre carte étudiante "papier" sera transmise à votre secrétariat pédagogique.
- Pour obtenir votre carte étudiante « **LEOCARTE** » (qui sera transmise à votre secrétariat) : <https://esup-sgc.univ-lehavre.fr>

Étudiant étranger (Campus France/ Études en France)

Contactez **le service Formations** pour connaître les modalités d'inscription.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à prendre contact avec le service Formations de l'IUT par courriel à :

iut-scol@univ-lehavre.fr ou par téléphone aux : 02.32.74.46.04 ou 02.32.74.47.35 ou 02.32.74.47.79

Le service Formations de l'IUT sera fermé du vendredi 20 juillet 15h au lundi 27 août 9h.